

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-4008-2017
Phase 1
Étape D

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ACHAT ET VENTE DE GAZ NATUREL
RENOUVELABLE (« GNR ») PAR ÉNERGIR

ÉNERGIR

Demanderesse

-et-

LE REGROUPEMENT SÉ-AQLPA-GIRAM,
CONSTITUÉ PAR :
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA) ET
LE GROUPE D'INITIATIVES ET DE
RECHERCHES APPLIQUÉES AU MILIEU (GIRAM)
Intervenant

ERRATUM À L'ARGUMENTATION C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0212

M^e Dominique Neuman, LL.B., Procureur

Préparé pour le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par :
Stratégies Énergétiques (S.É.)

l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
le Groupe d'initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

Le 30 septembre 2022

Notre argumentation en Étape D, [C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0212](#), est rectifiée comme suit :

- En page 2, parag. 9, 3^e ligne, les mots « prévue en 2022-2022 » doivent se lire « prévue en 2021-2022 ».
- En page 7, parag. 15, lignes 12-13, les mots « **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-4770-2001, [Décision D-2002-169](#), pages 46-47 » doivent se lire « **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier [R-3470-2001](#), [Décision D-2002-169](#), pages 46-47 ».

Erratum à l'argumentation C-SÉ-AQLPA-GIRAM-0212

M^e Dominique Neuman, Procureur

Pour le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par :

Stratégies Énergétiques (S.É.), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et le Groupe d'initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)